

Catalogue de cours 2025

Formation continue : cours proposés par la Commission paritaire
professionnelle des paysagistes vaudois (CPPpv)



TABLE DES MATIERES

1	Mot de la Commission paritaire	3
1.1	Notre vision	4
2	Formations de base	5
2.1	Horticulteur/trice EP avec brevet fédéral (examen professionnel ; orientation paysagisme, orientation production)	6
2.2	Horticulteur/trice EPS avec maîtrise fédérale (examen professionnel supérieur ; orientation paysagisme, orientation production).....	6
2.3	Formation pour formateur d'apprentis en entreprise	6
2.4	Cours de français.....	7
2.5	Premiers secours en horticulture paysagère.....	7
2.6	Permis de conduite avec remorque, cat. BE	8
2.7	Formation cariste C – Chariot élévateur à contrepoids (R1) et chariot télescopique (R4).....	8
3	Sécurité au travail	9
3.1	Solution de branche - Sécurité au travail et protection de la santé.....	10
3.2	Sécurité lors de l'utilisation des petites machines (tondeuse, débroussailleuse, taille-haie, motoculteur) 10	
3.3	Permis nacelles	11
3.4	Formation des utilisateurs de transpalettes / gerbeurs (cariste cat. S2).....	12
3.5	Arrimage de charges en horticulture.....	12
3.6	Utilisation de la tronçonneuse.....	13
3.7	Accès aux arbres – Module de base	13
3.8	Accès aux arbres – Module avancé	14
3.9	Accès aux arbres – Module échelle	14
3.10	Sécurité avec les petites machines de chantiers (Scie à béton, marteau pneumatique, pied de mouton, plaque vibrante, rouleau, pillonneuse).....	15
3.11	Elingage de charges	15
3.12	Cours secouriste – Niveau 1.....	16
3.13	Cours secouriste – Niveau 2	16
3.14	Vérification périodique des EPI contre les chutes de hauteur	17
	! Nouveauté 2025 !	17
3.15	Utilisation en sécurité de la motofaucheuse et de l'épareuse télécommandées	17
	! Nouveauté 2025 !	18
3.16	TH1 – Terrain difficile	18

4	Techniques horticoles.....	19
4.1	Arrosage des aménagements paysagers.....	20
4.2	Prairies fleuries et gazons fleuris – Semences UFA.....	20
4.3	Formation bases du bûcheronnage.....	21
4.4	Machiniste	21
5	Cours du catalogue de JardinSuisse	22
6	Participation CPP et conditions.....	22
7	Exemple bulletin d’inscription et demande de dérogation.....	23

1 MOT DE LA COMMISSION PARITAIRE



1.1 Notre vision

Mesdames, Messieurs,

Chers professionnels de l'horticulture,

Le haut niveau professionnel de la branche verte dans notre pays repose sur une excellente formation de base et sur une offre variée pour la formation continue.

Dès lors, l'objectif pour la Commission paritaire professionnelle est de soutenir et de favoriser le perfectionnement professionnel en proposant un programme de cours ouvert, varié et de qualité, à tous les employés paysagistes d'entreprises soumises à la CCT et dont les frais sont pris en charge par la Commission paritaire.

En plus des cours éprouvés, vous y trouverez, cette année, quelques nouveautés, dans le but de répondre au mieux à vos besoins et qui vous aideront à évoluer dans votre branche. Ne cessons jamais de nous améliorer et de faire de notre métier un art.

Commission paritaire professionnelle

2 FORMATIONS DE BASE



2.1 Horticulteur/trice EP avec brevet fédéral (examen professionnel ; orientation paysagisme, orientation production)

Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), ainsi que la FONPRO participent aux frais de formation et frais d'examens conformément à leurs règlements. Les frais seront remboursés à la personne ou à l'entreprise ayant avancé les frais.

Informations SEFRI : [Formation professionnelle et continue \(admin.ch\)](#)

Informations FONPRO : <https://fonpro.ch/>

La perte de gain **est prise en charge par la Commission paritaire**, à raison de **CHF 150.00**, par jour de cours (les samedis ne sont pas compensés).

Les justificatifs (avec les dates auxquelles les cours ont été suivis) sont à envoyer à la Commission paritaire.

Information : Mme Nadia Macherel – Tél. +41 26 305 55 63 – E-Mail : nadia.macherel@fr.ch

Inscription : www.brevethorticole.ch

2.2 Horticulteur/trice EPS avec maîtrise fédérale (examen professionnel supérieur ; orientation paysagisme, orientation production)

Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), ainsi que la FONPRO participent aux frais de formation et frais d'examens conformément à leurs règlements. Les frais seront remboursés à la personne ou à l'entreprise ayant avancé les frais.

Informations SEFRI : [Formation professionnelle et continue \(admin.ch\)](#)

Informations FONPRO : <https://fonpro.ch/>

La perte de gain **est prise en charge par la Commission paritaire**, à raison de **CHF 150.00**, par jour de cours (les samedis ne sont pas compensés).

Les justificatifs (avec les dates auxquelles les cours ont été suivis) sont à envoyer à la Commission paritaire.

Information : Mme Nadia Macherel – Tél. +41 26 305 55 63 - E-Mail : nadia.macherel@fr.ch

Inscription : www.maitrisehorticole.ch

2.3 Formation pour formateur d'apprentis en entreprise

Pour engager un apprenti et obtenir l'autorisation de le former, l'entreprise doit disposer d'un ou de plusieurs formateurs qualifiés ayant les capacités professionnelles et personnelles adéquates.

Les cours sont gratuits mais les participants doivent s'acquitter du montant de la documentation fournie. Une compensation de perte de gain pour l'employeur **est prise en charge par la Commission paritaire**, à raison de **CHF 150.00**, par jour de cours (les samedis ne sont pas compensés).

Information :

[La formatrice ou le formateur en entreprise | État de Vaud \(vd.ch\)](#)

2.4 Cours de français

Cours de langue française spécifiquement conçus pour les branches du paysagisme. Ces cours permettent d'acquérir un vocabulaire de base afin d'améliorer la communication dans la vie quotidienne, tout en offrant un apprentissage de la langue française spécifique à ces secteurs professionnels, ainsi que les informations relatives au droit du travail. Les cours sont dispensés par l'institut de formation ECAP.

- Contenu : Les thèmes traités s'articulent autour du monde du travail, de la famille, de l'habitat, de la formation, des rapports sociaux, des loisirs, de la prévoyance professionnelle et des assurances.
Afin de faciliter le processus d'intégration, les apprenant-e-s ont accès aux informations et documents relatifs au domaine social et professionnel et des activités autour des institutions et organismes régionaux promouvant l'intégration sont prévues.
- Public : Ces cours sont ouverts à tous les adultes, hommes et femmes, de toutes nationalités, qui connaissent l'alphabet latin et qui ont déjà un niveau de base de français. Plusieurs niveaux de cours sont disponibles, un test est effectué pour déterminer quel cours est le plus adapté à vos besoins.
- Durée : 52 périodes en cours du soir, ou le samedi matin
- Date : 1^{er} semestre : du 25 janvier au 28 juin 2025
Délai d'inscription : 13 janvier 2025
2^{ème} semestre : du 25 août au 20 décembre 2025
Délai d'inscription : 14 juillet 2025
- Prix : CHF 100.00 / participant
- Lieu : Lausanne, Vevey, Yverdon, Nyon ou Vallée de Joux
- Inscription : Unia région Vaud, Lausanne, M. Maurizio Colella – Tél. [+41 848 606 606](tel:+41848606606) –
E-mail : formation-vd@unia.ch – [Formation – Unia, le syndicat](#)

2.5 Premiers secours en horticulture paysagère

Construit sur la base de situations réelles d'accidents, ce cours permettra de découvrir les éléments importants en matière de secourisme lors d'accidents, de malaises et d'adopter le comportement adéquat. Une part importante est accordée à l'application pratique des mesures d'urgence pour sauver la vie.

- Durée : 1 jour
- Date : À convenir
- Prix : CHF 320.00, pris en charge par la Commission paritaire
- Lieu : En entreprise ou à Moudon
- Participation : 6 participants minimum et 8 participants maximum
- Inscription : SPAA – Tél. [+41 21 557 99 18](tel:+41215579918) – E-mail : spaa@bul.ch

2.6 Permis de conduite avec remorque, cat. BE

En cas de réussite de l'examen, participation de la Commission paritaire selon les frais effectifs et justificatif, à hauteur d'un maximum de CHF 500.00. Une copie du permis définitif doit être transmise à la Commission paritaire.

Les participants doivent demander auprès du Service des automobiles un permis provisoire pour passer l'examen.

Information : www.vd.ch/san

Lausanne : Tél. +41 21 316 82 10 – Aigle : Tél. +41 24 557 71 30

Yverdon-les-Bains : Tél. +41 24 557 65 10 – Nyon : Tél. +41 22 757 52 90

2.7 Formation cariste C – Chariot élévateur à contrepoids (R1) et chariot télescopique (R4)

Afin de répondre aux exigences de la directive 6518 de la CFST, les conducteurs de véhicules de manutention type R1 (chariot élévateur à contrepoids) et type R4 (chariot télescopique) doivent être en possession d'une attestation de formation (permis de cariste) adéquate. Cette attestation ponctue un examen théorique (écrit) et un examen pratique.

Cette formation a une durée de 2 jours minimum pour des candidats ayant déjà de l'expérience avec les machines.

Durée : 2 jours

Date : À convenir

Prix : CHF 790.00 (pour les 2 jours), pris en charge par la Commission paritaire

Lieu : Payerne

Participation : 1 participant minimum et 6 participants maximum, par session

Inscription : SPAA – Tél. +41 21 557 99 18 – E-mail : spaa@bul.ch

3 SÉCURITÉ AU TRAVAIL



3.1 Solution de branche - Sécurité au travail et protection de la santé

Formation de Perco (pour nouveau adhérent à la solution de branche ou personne reprenant les tâches concernant la sécurité dans une entreprise déjà adhérente à solution de branche).
(Module Q2 formation horticole supérieure Grangeneuve Institut agricole, Posieux).

Durée : 3 jours

Date : 16 janvier, 23 janvier et 30 janvier 2025

Délai d'inscription : 15 décembre 2024

Prix : *CHF 670.00

Lieu : Grangeneuve Institut agricole, Posieux

Inscription : <https://www.fr.ch/grangeneuve/perco-cours-sante-et-securite-au-travail>

Information : M. Dominique Petter – E-mail : d.petter1978@gmail.com

**Prix de cours uniquement, les cotisations de membre à la solution de branche JardinTOP ne sont pas comprises.*

3.2 Sécurité lors de l'utilisation des petites machines (tondeuse, débroussailleuse, taille-haie, motoculteur)

Cette formation a pour objectif principal de revoir les principaux risques lors de l'utilisation de ces petites machines et d'identifier les mesures de prévention à prendre en particulier en cas de problèmes. L'analyse d'accidents récents sera également incluse dans la formation ainsi que les nouveaux risques engendrés par les machines avec accu.

Durée : ½ jour

Date : À convenir

Prix : CHF 250.00, pris en charge par la Commission paritaire

Lieu : En entreprise ou à Moudon

Participation : 6 participants minimum et 8 participants maximum

Inscription : SPAA – Tél. [+41 21 557 99 18](tel:+41215579918) – E-mail : spaa@bul.ch

3.3 Permis nacelles

L'utilisation de nacelle comporte de nombreux risques tant pour leurs utilisateurs que pour les autres personnes présentes sur les chantiers.

Ce cours d'une journée se déroule en deux parties :

La partie théorique de ce cours vous expliquera les obligations légales et les normes de sécurité relatives à l'utilisation des plates-formes élévatrices

La partie pratique vous apprendra à choisir la PEMP adéquate pour chaque type de travaux et à en maîtriser leur fonctionnement.

Catégorie : 1A – 1B – 3A – 3B

Durée : 1 jour pour 2 catégories

Date : À définir en fonction de la demande, disponibles en ligne : www.fve-formation.ch

Prix : **Entreprise non-cotisante** – 2 catégories : CHF 550.00, pris en charge par la Commission paritaire / 4 catégories : CHF 660.00, pris en charge par la Commission paritaire

Entreprise cotisante – 2 catégories : CHF 460.00, pris en charge par la Commission paritaire / 4 catégories : CHF 550.00, pris en charge par la Commission paritaire

Lieu : Echallens

Participation : Groupe de 6 participants maximum

Prérequis : Comprendre et lire le français, être domicilié dans le canton de VD et/ou être employé dans une entreprise vaudoise

Certification : Attestation de formation et permis digitale conforme aux critères de la SUVA. Les permis sont transmis de manière digitale. Pour toutes demandes de permis sous format carte, un prix de CHF 50.00 vous sera facturé en plus du cours.

Inscription : En ligne : [Nacelle \(PEMP\) - FVE Formation continue \(fve-formation.ch\)](http://Nacelle (PEMP) - FVE Formation continue (fve-formation.ch))
E-mail : formationcontinue@fve.ch

Information : Prévoir des vêtements chauds (si nécessaire), un casque, des gants, des habits voyants et des chaussures de sécurité.

Remarque : Se réserve le droit d'annuler ou reporter la formation si l'effectif n'est pas complet, à discuter en fonction de chaque situation.

3.4 Formation des utilisateurs de transpalettes / gerbeurs (cariste cat. S2)

Objectif : Maîtriser l'utilisation de son outil de travail en sécurité pour soi-même et pour son environnement, situer les risques liés à la conduite et à la manutention des charges, être sensibilisé au respect de la réglementation, ainsi que de ses responsabilités, acquérir les connaissances technologiques de son outil de travail, confronter ses acquis à des situations concrètes, exécuter les manœuvres et gerbages dans le respect des règles de conduite. Formation théorique et pratique avec examens finaux pour valider les acquis.

Durée : 1 jour

Date : 13 janvier 2025, 5 février 2025, 12 mars 2025, 8 avril 2025, 9 mai 2025, 10 juin 2025, 9 juillet 2025, 21 août 2025, 8 septembre 2025, 10 octobre 2025, 11 novembre 2025, 11 décembre 2025. Autres dates possibles sur demande.

Délai d'inscription : en fonction des places disponibles

Prix : CHF 360.00 TTC / participant, repas inclus. Interne entreprise : tarif sur demande.

Lieu : Ecublens (VD)

Participation : Groupe de 6 participants maximum par session

Prérequis : Comprendre et lire le français, être en parfaite santé, avoir un comportement fiable, responsable et prudent et avoir 18 ans.

Inscription : SWISSécurité & Formation – Tél. : +41 21 864 42 76
E-mail : formation@swissecurite.ch

3.5 Arrimage de charges en horticulture

L'arrimage non conforme d'une charge ou d'une machine sur une remorque ou sur un véhicule est dangereux et peut coûter très cher en cas de contrôle ou d'accident. De plus, le conducteur du véhicule risque de perdre son permis de conduire. Des moyens techniques et des mesures simples peuvent pourtant diminuer ce risque. Ce cours permettra de découvrir les éléments importants en matière d'arrimage et de chargement. Cette formation est préconisée en entreprise avec les véhicules, remorques et les différents équipements à arrimer.

Durée : ½ jour

Date : À convenir

Prix : CHF 250.00, pris en charge par la Commission paritaire

Lieu : En entreprise ou à Moudon

Participation : 6 participants minimum et 8 participants maximum

Inscription : SPAA – Tél. +41 21 557 99 18 – E-mail : spaa@bul.ch

3.6 Utilisation de la tronçonneuse

Le concept de ce cours est établi afin de satisfaire un public large, qui utilise occasionnellement la tronçonneuse dans des travaux de bûcheronnage au sol de bois ronds.

- Durée : 2 jours
- Date : A définir – merci de prendre directement contact avec le formateur, selon coordonnées ci-dessous.
- Prix : CHF 400.00, pris en charge par la Commission paritaire
- Lieu : Centre de formation professionnelle forestière, Le Mont-sur-Lausanne
- Inscription : Centre de formation professionnelle forestière
Tél. +41 21 316 26 63 – E-mail : secretariat.cfpf@vd.ch
- Remarque : Nous vous rendons attentifs au fait que, dès le 01.01.2022, une nouvelle directive relative aux travaux forestiers est entrée en vigueur. Pour tous renseignements supplémentaires, nous vous remercions de prendre contact avec le formateur, selon coordonnées ci-dessus.

3.7 Accès aux arbres – Module de base

Savoir évoluer et travailler en sécurité dans la couronne de l'arbre tout en étant conforme aux bases légales actuelles (référence fiche thématique SUVA n° 33071), savoir analyser l'arbre à travailler et adapter sa méthode d'accès, comprendre les différences entre les systèmes d'accès aux arbres et de maintien au travail, savoir installer un système adapté et sécurisé pour travailler dans l'arbre, amener une compréhension des dangers et des conséquences potentielles d'une chute dans le système de travail, acquérir les compétences nécessaires afin d'utiliser efficacement les EPI contre les chutes de hauteur depuis un arbre, élaborer et exécuter un plan de secours en cas d'accident.

Support de formation et certificat : documents techniques, mise à disposition des EPI contre les chutes, certificat de formation et repas de midi.

- Durée : 3 jours de cours et 1 jour d'évaluation (4 jours)
- Date : 28 au 31 janvier 2025, Palézieux, **déla i d'inscription : 15 janvier 2025**
4 au 7 février 2025, Palézieux, **déla i d'inscription : 23 janvier 2025**
11 au 14 mars 2025, Palézieux, **déla i d'inscription : 26 février 2025**
25 au 28 mars 2025, Sion **déla i d'inscription : 12 mars 2025**
14 au 17 octobre 2025, Sion **déla i d'inscription : 1^{er} octobre 2025**
28 au 31 octobre 2025, Palézieux **déla i d'inscription : 15 octobre 2025**
11 au 14 novembre 2025, Palézieux **déla i d'inscription : 29 octobre 2025**
Autres dates de cours possibles, sur demande
- Prix : CHF 1'680.00* HT / personne, 4 jours, pris en charge par la Commission paritaire.
- Lieu : Centre de formation Altimum Formation à Palézieux (VD)
- Pré requis :** 18 ans minimum, avoir une forme physique et une aptitude psychologique suffisantes pour les travaux en hauteur

Information et inscription : Altimum Formation SA – Tél. : +41 21 947 58 48 – E-mail : training@altimum.ch ou directement sur le site internet : <https://altimum.ch/trainings/acces-aux-arbres-module-de-base/>

3.8 Accès aux arbres – Module avancé

Approfondir ses compétences pour travailler de manière complexe et sûre dans la couronne de l'arbre tout en respectant les bases légales actuelles (référence fiche thématique SUVA n° 33071), savoir analyser l'arbre de travail et adapter sa méthode d'accès, comprendre les différences entre les systèmes complexes d'accès aux arbres et de maintien au travail, savoir installer un système de complexe mais adapté et sécurisé pour travailler dans l'arbre, amener une compréhension des conséquences d'une chute dans le système de travail, élaborer et exécuter un plan de secours en cas d'accident.

Support de formation et certificat : documents techniques, mise à disposition des EPI contre les chutes, certificat de formation et repas de midi.

Durée : 3 jours de cours et 1 jour d'évaluation (4 jours)

Date : 30 septembre au 3 octobre 2025 **déla i d'inscription : 16 septembre 2025**
Autres dates de cours possibles, sur demande

Prix : CHF 1'680.00* HT / personne, 4 jours, pris en charge par la Commission paritaire.

Lieu : Centre de formation Altimum Formation à Palézieux (VD)

Pré requis : Être au bénéfice d'une formation « accès aux arbres – ou équivalent, avoir une forme physique et une aptitude psychologique suffisante pour les travaux en hauteur.

Information

et inscription : Altimum Formation SA – Tél. : +41 21 947 58 48 – E-mail : training@altimum.ch ou directement sur le site internet : <https://altimum.ch/trainings/acces-aux-arbres-module-avance/>

3.9 Accès aux arbres – Module échelle

Accéder et travailler en sécurité dans les arbres de faible hauteur, avec l'échelle comme moyen d'accès, connaître et appliquer les règles en conformité avec les bases légales actuelles (référence fiche thématique SUVA n° 33071), comprendre les différences entre les systèmes d'accès aux arbres et de maintien au travail, amener une compréhension des danger et des conséquences potentielles d'une chute dans le système de travail, acquérir les compétences nécessaires afin d'utiliser efficacement les EPI contre les chutes de hauteur depuis les échelles, élaborer et exécuter un plan de secours en cas d'accident.

Support de formation et certificat : documents techniques, mise à disposition des EPI contre les chutes, certificat de formation et repas de midi.

Durée : 1 jour

Date : Sur demande

Prix : Groupe : CHF 2'100.00* HT / 6 personnes au maximum
Individuel : CHF 420.00* HT / personne.

Lieu : Centre de formation Altimum Formation à Palézieux (VD)

Pré requis : 18 ans minimum, avoir une forme physique et une aptitude psychologique suffisantes pour les travaux en hauteur

Information

et inscription : Altimum Formation SA – Tél. : +41 21 947 58 48 – E-mail : training@altimum.ch ou directement sur le site internet : <https://altimum.ch/trainings/acces-aux-arbres-module-echelle/>

3.10 Sécurité avec les petites machines de chantiers (Scie à béton, marteau pneumatique, pied de mouton, plaque vibrante, rouleau, pilloneuse)

Cette formation a pour objectif principal de revoir les principaux risques lors de l'utilisation de ces petites machines et d'identifier les mesures de prévention à prendre en particulier en cas de problèmes. L'analyse d'accidents récents sera également incluse dans la formation ainsi que les nouveaux risques engendrés par les machines avec accu.

Durée : ½ jour

Date : À convenir

Prix : CHF 250.00, pris en charge par la CPP

Lieu : En entreprise ou à Moudon

Participation : 6 participants minimum et 8 participants maximum

Inscription : SPAA – Tél. +41 21 557 99 18 – E-mail : spaa@bul.ch

3.11 Elingage de charges

L'utilisation d'appareils de levage de charges (palan, grue de chargement), comporte des dangers particuliers. Il se produit régulièrement de graves accidents dus à une utilisation inadéquate d'appareils de levage (élingues non adaptées, charges élinguées non correctement, utilisateur se trouvant dans la zone dangereuse).

Durée : ½ jour

Date : À convenir

Prix : CHF 250.00, pris en charge par la CPP

Lieu : En entreprise ou à Moudon

Participation : 6 participants minimum et 8 participants maximum

Inscription : SPAA – Tél. : +41 21 557 99 18 – E-mail : spaa@bul.ch

Remarque : Formation obligatoire depuis avril 2023 pour les grues

3.12 Cours secouriste – Niveau 1

Contenu :

Vue d'ensemble

Mesures à prendre chez un patient éveillé et un patient inconscient

Cours BLS-AED-SRC complet

Sécurité, protection et hygiène

Évaluation du patient et autres mesures

Gestion du stress

Motivation à porter secours

Droits et obligations

Aperçu des possibilités de formation continue

Entraînement pratique avec différents scénarios de cas concrets

Durée : 4 heures de théorie + 10 heures d'entraînement pratique = 14 heures en présentiel

Date : A définir

Prix : CHF 610.00 par personne en multi-entreprise comprenant pause du matin, repas de midi et certificat

CHF 4'480.00 pour un groupe de 8 participants maximum) + CHF 176.00 de certificats

Lieu : En entreprise (groupe de 4 à 8 participants maximum) ou au centre.

Information

et inscription : Samaritains Suisse – M. Marc Dizerens

Tél. +41 21 648 78 68 – E-mail : business@samaritains-vaud.ch

3.13 Cours secouriste – Niveau 2

Contenu :

Alarme

Évaluation du patient XABCDE,

Schéma AVPU

Mesures à prendre chez un patient éveillé et un patient inconscient

Cours BLS-AED-SRC complet

Sécurité, protection et hygiène

Gestion du stress

Motivation à porter secours

Droits et devoirs, comportement éthique et relations avec les organisations de sauvetage

Aperçu des possibilités de formation continue

Entraînement pratique avec différents scénarios de cas concrets

Durée : 5 heures de théorie + 16 heures d'entraînement pratique = 21 heures en présentiel

Date : A définir

Prix : CHF 1'080.00 par personne en multi-entreprise comprenant pause du matin, repas de midi et certificat

CHF 6'720.00 pour un groupe de 8 participants maximum) + CHF 176.00 de certificats

Lieu : En entreprise (groupe de 4 à 8 participants maximum) ou au centre.

Prérequis : Avoir effectué la formation de niveau 1

Information et inscription : Samaritains Suisse – M. Marc Dizerens

Tél. +41 21 648 78 68 – E-mail : business@samaritains-vaud.ch

3.14 Vérification périodique des EPI contre les chutes de hauteur

Apprendre à connaître la réglementation en matière de suivi des EPI contre les chutes de hauteur et de l'appliquer, savoir vérifier les EPI selon la méthodologie Petzl, identifier les détérioration et défauts exigeant une mise au rebut, apprendre à rédiger les rapports de vérification.

Support de formation et certificat : documents techniques, certificat de formation et repas de midi.

Durée : 3 jours (2.5 jours de formation et 0.5 jour d'examen)

Date : 19 au 21 février 2025, à Palézieux
18 au 20 mars 2025, à Sion
14 au 16 mai 2025, à Palézieux
3 au 5 juin 2025, à Satigny
10 au 12 septembre 2025, à Palézieux

Prix : CHF 1'260.00 HT / personne

Lieu : Centre de formation Altimum Formation à Palézieux, Satigny ou Sion

Prérequis : avoir 18 ans révolu

Information

et inscription : Altimum Formation SA – Tél. : +41 21 947 58 48 – E-mail : training@altimum.ch ou directement sur le site internet : [Module de base - Altimum Formation](#)

! Nouveauté 2025 !

3.15 Utilisation en sécurité de la motofaucheuse et de l'épareuse télécommandées

Pour effectuer l'entretien des talus en forte pente, la motofaucheuse et l'épareuse télécommandées sont particulièrement adaptées. Leurs utilisations, en apparence aisées, requiert beaucoup de concentration et d'anticipation afin de limiter le risque d'accidents (chute, renversement, coupure, projection).

Cette formation d'une durée d'un jour, permet de mettre en pratique les principales mesures de sécurité lors de l'utilisation y compris la signalisation de chantiers, le chargement, l'arrimage.

Durée : 1 jour

Date : À convenir

Prix : CHF 380.00, pris en charge par la CPP

Lieu : En entreprise ou à Moudon

Participation : 6 participants minimum et 8 participants maximum

Inscription : SPAA – Tél. : +41 21 557 99 18 – E-mail : spaa@bul.ch

! Nouveauté 2025 !

3.16 TH1 – Terrain difficile

Reconnaître et comprendre les phénomènes dangereux est un premier pas vers la sécurité. Utiliser correctement ses équipements de protection individuelle en est un deuxième. Enfin, dans le cas malheureux où un dommage se produirait, pouvoir porter secours à un collègue est une nécessité indiscutable et légalement exigée. L'objectif de cette formation est d'éviter les accidents professionnels liés à des chutes de hauteur lors du travail dans l'environnement spécifique.

Durée : 1 jour

Horaires : 08h00 – 12h00 / 13h00 – 17h00

Date : À convenir

Prix : CHF 350.00.

Lieu : Dans l'un des centres de formation (plan détaillé joint à la convocation ou en entreprise, moyennant un forfait unique de CHF 150.00 pour la journée).

Participation : 6 participants minimum et 8 participants maximum

Inscription : Alkana Sàrl – Tél. : [+41 21 557 99 18](tel:+41215579918) – E-mail : spaa@bul.ch

4 TECHNIQUES HORTICOLES



4.1 Arrosage des aménagements paysagers

Cette formation vise à faciliter l'utilisation de l'eau pour les aménagements paysagers. Elle est séparée en 2 modules spécifiques et également complémentaires. Les participants peuvent donc choisir les modules auxquels ils souhaitent participer en fonction de leurs besoins. Ce cours est dispensé par Thinkwater Switzerland à Préverenges.

Module 1 : Installateur, arrosage des surfaces engazonnées, massifs, arbustes et arbres (1 jour)

Module 2 : Technicien utilisation de l'eau de pluie, gestion à distance, définir les besoins en eau (1 jour)

Visualiser le programme détaillé sous : www.thinkwater.ch

Durée : 1 jour ou 2 jours
(possibilité de s'inscrire à un seul module ou plusieurs)

Date : Module 1 – mercredi 22 janvier 2025
Module 2 – vendredi 24 janvier 2025

Prix: Module 1 : CHF 270.00
Module 2 : CHF 270.00

Lieu : Préverenges

Inscription : E-mail : info@thinkwater.ch – Tél. +41 21 807 25 62
Site internet : <https://www.thinkwater.ch>

Remarque : Lors de l'inscription, merci de préciser que vous êtes affilié à la CPPpv et soumis à la CCT des paysagistes vaudois et que vous vous inscrivez par le biais de ce catalogue.

4.2 Prairies fleuries et gazons fleuris – Semences UFA

Pour tous ceux qui s'intéressent aux prairies riches en espèces, aux fleurs et graminées sauvages.

Contenu : associations végétales, graminées sauvages et fleurs sauvages, nouveau semis, les fleurs sauvages dans les villes, gestion des surfaces fleuries, surfaces de référence, production de semences CH.

Durée : 1 jour, de 8h00 à 17h00

Date : 22 mai 2025
Délai d'inscription : fin février 2025

Prix : CHF 150.00, inclus repas, déplacement et support de cours, pris en charge par la Commission paritaire

Lieu : Fenaco, Semences UFA – Espaces Verts, Moudon et canton de Vaud

Inscription : E-mail : espacesverts@fenaco.com – Tél. +41 58 433 67 99

Information : Le cours « gazon : semis et entretien des gazons - Semences UFA » est toujours dispensé. Les informations seront directement envoyées par la société Fenaco.

Remarque : Lors de l'inscription, il sera nécessaire de préciser que vous êtes affiliés à la CPPpv et soumis à la CCT des paysagistes vaudois et que vous vous inscrivez par le biais de ce catalogue.

4.3 Formation bases du bûcheronnage

Connaître et appliquer les règles de base de la sécurité, de l'ergonomie et de la prévention des accidents lors des travaux de bûcheronnage.

- Durée : 5 jours
- Dates : A définir – merci de prendre directement contact avec le formateur, selon coordonnées ci-dessous.
- Prix : CHF 950.00, pris en charge par la Commission paritaire
- Lieu : Centre de formation professionnelle forestière, Le Mont-sur-Lausanne
- Prérequis : Pour participer à cette formation, il est nécessaire d'avoir suivi le cours de deux jours « utilisation de la tronçonneuse » (sécurité au travail – n°5).
- Inscription :** Centre de formation professionnelle forestière –
E-mail : secretariat.cfpf@vd.ch – Tél. +41 21 316 26 63
- Remarque :** Nous vous rendons attentifs au fait que, dès le 01.01.2022, une nouvelle directive relative aux travaux forestiers est entrée en vigueur. Pour tous renseignements supplémentaires, nous vous remercions de prendre contact avec le formateur, selon coordonnées ci-dessus.

4.4 Machiniste

Ces cours sont organisés par la Fédération Vaudoise des Entrepreneurs (FVE).

Nous vous rendons attentif sur le fait que cette formation comporte une partie en E-learning avant le cours en présentiel.

Permis M1 (machines de 2 à moins de 5 tonnes) :

- Durée : 3 jours de cours + 0.5 j (examen théorique). Examen pratique 8-10 mois plus tard.
- Prix : CHF 1'320.00
- Information : Tél. +41 21 632 12 40 - E-mail : formationcontinue@fve.ch
- Inscription : <https://www.fve-formation.ch/?formations=permis>

Nous vous rendons attentif sur le fait que cette formation comporte une partie en E-learning avant le cours en présentiel.

Permis de M2 à M7 (machines de 5 tonnes et plus)

Permis d'élève à l'inscription, puis examen et cours 8-10 mois après :

- Durée : Selon catégorie choisie (de 2,5 jours à 5,5 jours)
- Prix : Selon catégorie choisie :
- | | |
|-----------------------------------|------------|
| M2-M7 cours de base | CHF 480.00 |
| cours spécifique (M2, M3, M4, M6) | CHF 600.00 |
| cours spécifique (M5, M6) | CHF 480.00 |
| cours spécifique M7 | CHF 420.00 |
| machines supplémentaires | CHF 360.00 |

Information : Tél. +41 21 632 12 40 - E-mail : formationcontinue@fve.ch

Inscription : <https://www.fve-formation.ch/?formations=permis>

Précision : Pour l'examen, seul un essai est pris en charge selon la procédure de remboursement. Aucun frais lié au rattrapage des examens ne sera pris en charge par la Commission paritaire.

5 COURS DU CATALOGUE DE JARDINSUISSE

Les offres de cours proposées par JardinSuisse sont également prises en charge par la Commission professionnelle paritaire.

Information et inscription :

Tél. +41 44 388 53 00 – E-mail : info@jardinsuisse.ch

Site internet : <https://www.jardinsuisse.ch/fr/service/tagungen-kursangebote/>

6 PARTICIPATION CPP ET CONDITIONS

Conditions préalables

- Les entreprises doivent s'être acquittées de leur contribution au fonds paritaire des trimestres échus avant le début du cours.

Restrictions

- Les patrons indépendants ou salariés de leur propre société ne s'acquittant pas de la contribution paritaire ne peuvent bénéficier des prestations du fonds.
- Un participant ne peut pas s'inscrire à un cours s'il l'a déjà suivi.
- Pour les formations avec examen, seul un essai est pris en charge.

Montants pris en charge

- La totalité des frais facturés par l'organisateur du cours sont remboursés (hors TVA).
- Une indemnité forfaitaire de **CHF 150.00**/jour/employé est versée à l'employeur contre justificatif uniquement (pour les jours ouvrables, du lundi au vendredi).
- Pour les cours relatifs au brevet et à la maîtrise, merci de vous référer au point 2.1 et 2.2 de la brochure.
- Le montant annuel pris en charge par entreprise est limité à un maximum de 80 % du montant de la contribution annuelle versée par l'entreprise au fonds paritaire lors de l'année précédente.
- Aucun report de quota ne sera admis, sauf en cas de situations exceptionnelles soumises au préalable à la CPPpv, qui se déterminera de cas en cas.
- Toutes les factures doivent être envoyées à la CPP après le cours et avant la fin de l'année en cours pour des raisons de bouclage comptable de l'exercice.
- Si l'organisateur de cours propose un tarif préférentiel aux membres de l'association JardinSuisse, le montant pris en charge par la Commission paritaire ne dépassera pas ce tarif préférentiel.

Montants non pris en charge

- Le salaire durant les jours inclus le viatique.
- Le repas lorsqu'il n'est pas compris dans les frais du cours.

Marche à suivre pour le remboursement

L'entreprise établit une facture, après paiement de la facture initiale, adressée à la Commission paritaire et l'envoie par courrier ou courriel avec tous les justificatifs (facture du cours et attestation, copie des permis obtenus, etc.) selon le format type que vous pouvez retrouver sur le lien suivant : <https://jardinsuisse-vaud.ch/formation/>

Pour toutes les formations continues, exceptés le brevet et la maîtrise, n'oubliez pas d'ajouter les indemnités forfaitaires au montant de la formation.

En cas de non-participation

Les entreprises dont les collaborateurs renonceraient à participer au cours sans motif prioritaire (maladie, accidents, décès) ne seront pas remboursées.

7 EXEMPLE BULLETIN D'INSCRIPTION ET DEMANDE DE DÉROGATION

Vous trouverez, aux deux prochaines pages, un exemple de bulletin d'inscription aux nouvelles formations proposées par la Commission paritaire ainsi qu'un exemple de demande de dérogation.

Pour les trois formations proposées et organisées par la Commission paritaire, l'inscription se fait uniquement au moyen du bulletin d'inscription qui est à envoyer par courriel à info@cpp-pv.ch ou par courrier (CPPpv – Secrétariat – Case postale 1215 – 1001 Lausanne). Le nombre de place étant limité, elles seront prises en compte dans l'ordre d'arrivée.

D'autres idées de cours ? C'est possible ! Il suffit de remplir la demande de dérogation pour le remboursement d'une formation continue qui ne figure pas dans notre catalogue de cours 2025 et ensuite l'envoyer par courriel à info@cpp-pv.ch ou par courrier (CPPpv – Secrétariat – Case postale 1215 – 1001 Lausanne) **avant l'inscription au cours**. Celle-ci devra être validée par la Commission paritaire également avant que le cours ait lieu.

Vous trouvez également ces bulletins sur le site internet www.cpp-pv.ch.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus en contactant le secrétariat,

par téléphone au :

+41 58 796 32 90

+41 58 796 39 20

ou

par e-mail à l'adresse :

info@cpp-pv.ch

Demande de dérogation Remboursement formations continues 2025

Nous vous rappelons que les entreprises doivent s'être acquittées de leur contribution au fonds paritaire des trimestres échus avant le début du cours afin de pouvoir bénéficier du remboursement, selon procédure expliquée à la page 22.

Entreprise :

Rue :

NPA Localité :

Case postale :

Téléphone : **E-mail :**

Nom de la formation :

Dispensée par :

Durée :

Prix :

Motif de la demande de dérogation pour suivre une formation qui ne figure pas dans notre catalogue 2025 :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Cette demande de dérogation pour le remboursement d'une formation continue qui ne figure pas dans notre catalogue de cours 2025 est à envoyer par courriel à info@cpp-pv.ch ou par courrier (CPPpv – Secrétariat – Case postale 1215 – 1001 Lausanne) avant l'inscription au cours. Celle-ci devra être validée par la CPP également avant que le cours ait lieu. Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le secrétariat au [+41 58 796 32 90](tel:+41587963290) ou [+41 58 796 39 20](tel:+41587963920).

Lieu et date : Timbre et signature de l'entreprise :

Bulletin d'inscription Formations continues catalogue 2025

Participant : Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Date de naissance :
(jour/mois/année)

Adresse privée : **Rue :**..... **NPA Localité :**

Téléphone privé : **E-mail privé :**

Employeur :
nom de l'entreprise

Adresse : **Rue :**..... **NPA Localité :**

Téléphone : **E-mail :**

Cours financé par : Employeur
 Participant

Formation continue :

- Nous vous rappelons que les entreprises doivent s'être acquittées de leur contribution au fonds paritaire des trimestres échus avant le début du cours afin de pouvoir bénéficier du remboursement, selon procédure expliquée à la page 22.
- Les patrons indépendants ou salariés de leur propre société ne s'acquittant pas de la contribution paritaire ne peuvent bénéficier des prestations du fonds.

Lieu et date :

Signature du participant :

Timbre et signature de l'entreprise :